

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

*DROIT DE REPONSE DE MONSIEUR OMAR HILAË,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT*

Devant

La 17^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

point 4 de l'ordre du jour

Situations qui requièrent l'attention du Conseil

Genève, le 15 juin 2011

Monsieur le Président

Une fois encore, l'Ambassadeur algérien récidive avec ses diatribes sur les droits de l'homme au Maroc. Ce qui ne surprend guère, tant elle est passée maître dans l'art de la diversion pour détourner l'attention de la Communauté internationale sur les violations des droits de l'homme dans son propre pays.

Alors que le monde arabe connaît des bouleversements profonds, la diplomatie algérienne persiste à vivre hors du ton des mutations en cours et du temps des réformes qui bourgeonnent dans son voisinage immédiat et lointain.

Les élucubrations haineuses de l'Ambassadeur d'Algérie sur la situation des droits de l'homme au Maroc, n'intéressent guère le CDH. Bien au contraire, ce dernier serait, plutôt vivement intéressé par entendre les réponses de l'Algérie aux clameurs de ses populations, aux interpellations des Rapporteurs spéciaux et des mécanismes onusiens et des inquiétudes des ONG internationales sur les violations des droits de l'homme dans son propre pays.

Alors que le Maroc poursuit sereinement ses réformes sous l'impulsion courageuse de Sa Majesté le Roi, l'Algérie a continué, d'après le rapport de HRW de 2011, «à connaître des violations généralisées des Droits de l'homme ».

Alors que le Maroc a renforcé son architecture institutionnelle des droits de l'homme, avec l'élévation du Conseil Consultatif des droits de l'homme en Conseil national des droits de l'homme, la création du Médiateur et de la délégation interministérielle chargée de la coordination de l'action du gouvernement en matière des droits de l'homme, l'Algérie continue, d'après le rapport spécial d'Amnesty international de mai dernier, à interdire les manifestations pacifiques et à empêcher les populations d'exprimer leur soif des réformes démocratiques. Même les défenseurs des droits de l'homme sont bannis de réunions et les femmes violentées empêchées d'ester en justice.

Alors que le Maroc a déjà reçu plusieurs procédures spéciales, dont le GTDFI, en 2009, l'Algérie, selon le rapport du Département d'Etat américain de 2010, persiste à refuser l'accès de ces procédures à son territoire, notamment le GTDFI et les Rapporteurs spéciaux sur la torture, les exécutions extrajudiciaires et la détention arbitraire.

Les rares rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'Homme qui ont pu visiter ont unanimement dénoncé la gravité des violations des droits de l'homme en Algérie. A cet égard, l'Ambassadeur algérien aurait mieux fait de donner des éléments d'information sur «l'enquête la plus détaillée et indépendante » exigé par le rapporteur spécial sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression, M. Frank Larue, au sujet du défenseur des droits de l'homme Ahmed Kerroumi, enlevé puis retrouvé mort après avoir rencontré M. Larue en avril dernier.

Alors que toutes les ONG internationales accèdent librement à toutes les régions du Maroc et publient leurs rapports à partir de Rabat, l'Algérie continue, d'après les rapports périodiques d'Amnesty International et HRW, à bannir son territoire à ces ONG.

Alors que le Maroc a consacré la diversité culturelle par la constitutionnalisation de l'amazighité, l'Algérie persiste, selon plusieurs rapports nationaux et internationaux, à dénier à sa population kabyle le droit et la liberté d'exprimer sa spécificité culturelle et linguistique locale. Allant jusqu'à interdire aux responsables du Mouvement autonomiste de la Kabylie de retourner à leur pays, faisant d'eux des apatrides forcés.

Alors que le Maroc a franchi des étapes dans la consolidation de la démocratie, l'état de droit et l'élargissement du champ des libertés fondamentales, l'Algérie continue, en violation de ses responsabilités internationales découlant de son statut de pays hôte, à interdire dans les camps de Tindouf, toute liberté de mouvement, d'expression ou d'association. C'est le cas du Militant sahraoui Mustapha Ould Salma, qui a été arrêté sur le territoire algérien, maltraité, puis exilé et interdit de rejoindre sa famille dans les camps de Tindouf, pour « crime » de soutien à l'Initiative d'autonomie pour le Sahara marocain.

Enfin et alors que le Maroc est cité par l'ONU et par ses partenaires étrangers comme modèle en matière de justice transitionnelle et présenté comme exemple dans sa région par le GTDFI et les Organisations Internationales. L'Algérie n'a jamais été une référence en matière des droits de l'homme ou de démocratie. Son sinistre bilan en matière des droits de l'homme ne l'habilite guère à jouer un quelconque rôle de défenseur des droits de l'homme et encore moins à s'ériger en donneur de leçon à ses voisins.

Je vous remercie